



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 5 mars 2020

L'an deux mil vingt, le 5 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

Absents : M. François VIVION

Pouvoirs : M. François VIVION pour M. Noël VIVION

Secrétaire de séance : Mme Annick BIGUET

Date de convocation : 28 février 2020	Nombre de conseillers municipaux :
	- en exercice : 11
Date d'affichage : 28 février 2020	- présents : 10
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Vote des comptes de gestion 2019
2. Vote des comptes administratifs 2019
3. Vote des affectations aux budgets commune et assainissement
4. Vote des budgets primitifs 2020
5. Organisation du festival Au fil des Notes
6. Convention d'occupation de l'espace du Paradis

Questions diverses

- Voirie
- Elagage
- Simer

DELIBERATION 2020-05-1 : Vote des comptes de gestion 2019 commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme Alison McDonagh informe qu'après vérification de Mme le trésorier Comptable de Civray, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2019 du budget mairie

DELIBERATION 2020-05-2 : Vote des comptes de gestion 2019 assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme Alison McDonagh informe qu'après vérification de Mme le trésorier Comptable de Civray, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2019 du budget assainissement

DELIBERATION 2020-05-3 : Vote des comptes de gestion 2019 lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme Alison McDonagh informe qu'après vérification de Mme le trésorier Comptable de Civray, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2019 du budget lotissement.

DELIBERATION 2020-06-1 : Vote des comptes administratifs 2019 commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2019.

Mme Alison McDonagh présente le compte administratif et précise que tous les travaux prévus en 2019 ne sont pas encore réalisés.

Monsieur le Maire sort et le doyen de l'assemblée, M. Edmond Bernard procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte administratif 2019 du budget mairie,

Fonctionnement	Recettes	360 566.77€
	Dépenses	296 113.42€
	Soldes	64 453.35€
Investissement	Recettes	117 745.62€
	Dépenses	99 383.62€
	soldes	18 362.00€
Résultat global		82 815.35€

DELIBERATION 2020-06-2 : Vote des comptes administratifs 2019 assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2019.

Mme Alison McDonagh présente le compte administratif et précise que toutes les subventions attendues sont soldées.

Monsieur le Maire sort et le doyen de l'assemblée, M. Edmond Bernard procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte administratif 2019 du budget assainissement,

Fonctionnement	Recettes	22 614.50€
	Dépenses	22 178.52€
	Soldes	435.98€
Investissement	Recettes	98 276.81€

	Dépenses	100 612.08€
	solde	-2 335.27€
Résultat global		-1 899.29€

DELIBERATION 2020-06-3 : Vote des comptes administratifs 2019 lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2019.

Mme Alison McDonagh présente le compte administratif et précise qu'il n'y a eu aucune transaction cette année.

Monsieur le Maire sort et le doyen de l'assemblée, M. Edmond Bernard procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte administratif 2019 du budget lotissement,

Fonctionnement	Recettes	0.00€
	Dépenses	0.00€
	Solde	0.00€
Investissement	Recettes	0.00€
	Dépenses	0.00€
	solde	0.00€
Résultat global		0.00€

DELIBERATION 2020-07-1 : Vote des affectations au budget commune

Après avoir approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	130 426.41€
Résultat en fonctionnement (002)	314 077.92€
Résultat d'investissement reporté (001)	9 111.15€

DELIBERATION 2020-07-2 : Vote des affectations au budget assainissement

Après avoir approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat en fonctionnement (002)	857.95€
Résultat d'investissement reporté (001)	68 487.65€

DELIBERATION 2020-07-3 : Vote des affectations au budget lotissement

Après avoir approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat en fonctionnement (002)	12 626.45€
Résultat d'investissement reporté (001)	92 550.00€

DELIBERATION 2020-08-1 : Vote des budgets primitifs 2020 commune

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Fonctionnement	Dépenses	622 677.92€
	Recettes	622 677.92€
Investissement	Dépenses	184 553.00€
	Recettes	184 553.00€

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

DELIBERATION 2020-08-2 : Vote des budgets primitifs 2020 assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Fonctionnement	Dépenses	21 864.50€
	Recettes	21 864.50€
Investissement	Dépenses	33 407.58€
	Recettes	108 155.99€

DELIBERATION 2020-08-3 : Vote des budgets primitifs 2020 lotissement

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Fonctionnement	Dépenses	205 988.45€
	Recettes	205 988.45€
Investissement	Dépenses	185 000.00€
	Recettes	185 000.00€

DELIBERATION 2020-09 : Organisation du festival « Au fil des Notes »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Bertrand, Président de l'association Résonances de Gartempe propose que deux soirées musicales soient proposées à St Martin L'Ars les 20 et 22 juillet 2020 au Paradis dans le cadre du festival Au Fil des Notes, par ailleurs subventionnée par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Le thème retenu est la musique et le folklore russe. La subvention demandée à la commune de St Martin L'Ars est de 500€ pour les deux représentations.

Il est demandé une subvention de 500€ pour les représentations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **de mettre à disposition** le site du Paradis pour les deux représentations
- **d'accorder** une subvention de 500€ à l'association Résonances de Gartempe

DELIBERATION 2020-10 : Convention d'occupation de l'espace du Paradis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que l'espace du Paradis est souvent demandé à titre privé. Il est nécessaire de régler son utilisation.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une convention avec une participation de la consommation d'électricité et d'eau aux tarifs en vigueur et la demande systématique d'une attestation de responsabilité civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **d'approuver** la mise en place d'une convention d'occupation de l'espace du Paradis
- **de demander** une participation à la consommation d'électricité et d'eau aux tarifs en vigueur.

Questions diverses

- Voirie

Mme Annick Biguet remercie la commission de voirie pour les travaux effectués rapidement à la Brunetière.

Mme Armelle Hatry-Chatelain remercie également la commission de voirie pour l'étude des travaux à prévoir afin de réduire l'écoulement d'eaux pluviales à Pique Fesse suite à la visite de la commission voirie avec M. Nathalin Cleuet et la Communauté de Communes avec M. David Quiévreux.

M. Nathalin Cleuet informe le Conseil Municipal que les travaux prévus par la Communauté des Communes Vienne et Gartempe s'effectueront fin mars début avril et se dérouleront jusqu'en juin principalement aux lieux-dits Chez Piquet et PuyChevier.

La commission de voirie a établi les travaux à prévoir pour 2020 sur les voies communales. Le curage des fossés et les accotements sont une priorité.

- Elagage

Mme Alison McDonagh informe les membres du conseil municipal que des travaux d'élagage au niveau du plan d'eau sont effectués par l'entreprise SRD avec l'aide des agents techniques pour le nettoyage des branches. Il est rappelé que des normes de distance entre les câbles électriques et les arbres doivent être respectées.

A ce titre, il est précisé que le Simer a été contacté pour le broyage des branches. Les copeaux seront mis en place pour protéger les massifs de fleurs des mauvaises herbes.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail effectué au cours de la mandature.

Fin de la réunion 22h15